

Note d'unité

Centre bus des Rives Nord I N°2019-81

Décision du 14 août 2019

Décision n° BUS/MRB 2019-81 du 14 août 2019 portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Rives Nord au personnel d'encadrement du centre bus des Rives Nord

Le directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Rives Nord,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-84 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-130 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Rives Nord ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2018-D-0948 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Rives Nord ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Madame Isabelle SANTERRE, responsable des ressources humaines, ou à
- Madame Alexandra SONZOGNI, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Julien PERINUCCI, responsable transport, ou à
- Madame Nathalie JACQUEMIN, responsable d'exploitation maintenance, ou à
- Madame Mathilde HOAREAU, responsable opérationnel maintenance, ou à
- Monsieur Christian BEL, coordinateur technique, ou à
- Monsieur Sébastien LEBRETON, coordinateur REL, ou à
- Monsieur Sofiane ZAOUCHI, responsable équipe ressources humaines, ou à
- Monsieur Jean-Charles ANTOLINI, responsable exploitation tramway.

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature N° BUS/MRB 2019-50 du 30 avril 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 14 août 2019

Philippe GUIBERT
Directeur du centre bus des Rives Nord